

# / LA VÉRITÉ SUR LE TARIF AGENT

mai 2013

**LE 26 AVRIL DERNIER, 38 DÉPUTÉS DEMANDENT LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR « LE TARIF AGENT DES SALARIÉS D'EDF ».**

**CES ÉLUS, RELAYÉS PAR CERTAINS ORGANES DE PRESSE, DÉNONCENT « LES AVANTAGES INCROYABLES » (MARIANNE N° 838 MAI 2013) DES SALARIÉS DES IEG.**

**IL EN COÛTERAIT, PARAÎT-IL, 633 MILLIONS PAR AN À LA COLLECTIVITÉ. CHIFFRE FANTASISTE, SANS AUCUN FONDEMENT.**

**LE TARIF AGENT « SE RÉVÈLE CONTRAIRE À L'ESPRIT DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT » AJOUTENT-ILS. RIEN DE MOINS.**

**VOICI DONC QUE LES SALARIÉS DES IEG SONT RESPONSABLES DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE, DOUBLÉS DE POLLUEURS PATENTÉS. DES DÉLINQUANTS SUR LESQUELS TOUT NATURELLEMENT IL FAUT « ENQUÊTER ». CE N'EST CERTES PAS LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 30 ANS QUE NOTRE TARIF AGENT EST ATTAQUÉ.**

## UNE MULTIPLICATION D'ATTAQUES

Mais depuis 2 ans, les tentatives se multiplient.

- Début 2011, les Employeurs veulent indexer son évolution sur l'augmentation du tarif bleu électricité et du tarif B1 gaz et le passer en tarif hors-taxes. La grève du 7 avril dissuade les Employeurs.
- Octobre 2012, un amendement à la loi BROTTES s'attaque au tarif agent. Amendement finalement retoqué.
- Février 2013, en 47 pages la Cour des Comptes brocarde les rémunérations « excessives » des salariés des IEG.
- Avril 2013, un groupe de parlementaires repart à l'assaut en demandant la création d'une Commission d'Enquête.

**Tout est fait pour tenter de créer dans l'opinion publique une ambiance anti-salariés IEG.**

## QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES

Après guerre, les besoins de reconstruction énergétiques sont considérables. Les salariés des Entreprises Nationalisées EDF et GDF ainsi que les distributeurs de Service Public locaux sont dotés en avril 1946 d'un Statut National du Personnel. Un tarif préférentiel consubstantiel au Statut leur est appliqué. Pour la Nation, il s'agit d'une forme de reconnaissance pour les efforts accomplis.

À partir des années 50, le tarif particulier est intégré de fait à la rémunération, les Directions l'utilisent comme élément variable de sa politique salariale.

Déconnecté de la politique tarifaire, il n'impacte en rien le tarif des usagers. Sa consommation représente une part dérisoire.

Tout économiste sérieux peut le confirmer. Depuis 1946, l'existence de ce tarif particulier n'altère aucunement le budget national et il est d'ailleurs soumis à des cotisations fiscales et sociales. Pas plus qu'il n'affecte les niveaux de production et de consommation du pays.

## ALORS POURQUOI CET ACHARNEMENT ?

Désigner des boucs émissaires ne saurait estomper les effets de la crise. Ni exonérer les responsabilités. Au début des années 2000, le processus de privatisation d'EDF et GDF s'engage sur demande de l'Union Européenne. Les gouvernements français brisent les monopoles publics et ouvrent le capital.

L'Entreprise intégrée éclate en filiales. Contrairement aux engagements, les tarifs augmentent.

Le Service Public de l'Énergie se dégrade.

Le Statut National du Personnel résiste. C'est cet obstacle majeur à la privatisation totale que les marchés cherchent à lever.

Derrière le tarif particulier, c'est en réalité l'ensemble des garanties collectives insérées dans le Statut National du Personnel qui est visé.

Au-delà de l'aspect financier, le tarif particulier est donc historiquement lié à la Nationalisation du secteur énergétique français. À ce titre, il doit être défendu contre les tenants de la privatisation.

**C'est pourquoi pour FO, aucune « compensation » justifiant sa suppression ne peut être acceptée.**

## ENQUÊTONS À NOTRE TOUR

Puisque nos détectives parlementaires nous invitent à enquêter, livrons-nous à notre tour à quelques investigations.

Chacun de ces 38 députés perçoit un salaire mensuel de 7100,15 euros. L'État lui verse en plus une indemnité non imposable de « frais de mandat » de 6412 euros/mois. À cela s'ajoute encore un crédit non contraignant de 9138 euros par mois pour frais de « collaborateurs ».

Parmi les avantages en nature, relevons la gratuité des transports en commun (avion, train), les frais de téléphone et de courrier. À leur disposition à l'Assemblée, un parc d'une vingtaine de véhicules avec chauffeur, les taxis parisiens gratuits en cas de besoin.

Rajoutons à cela une allocation de fin de mandat versée pendant 3 ans (dont 6 mois à taux plein de l'indemnité parlementaire de base).

Le régime spécial de retraite datant de 1904 est extrêmement avantageux. Décrié, il a été révisé à la baisse (- 8 %) en 2011. Jusqu'en 2012, un député percevait une allocation vieillesse de 1500 euros nets pour 5 ans de mandat et 6000 euros après 20 ans de mandat. Ce système faisait atteindre 37,5 annuités en 20 ans.

Voilà pour ce qui est des menus émoluments de nos députés par ailleurs si prompts à s'indigner des « privilèges exorbitants » des salariés des IEG.

## LE SAVENT-ILS ?

**Savent-ils ces parlementaires inquisiteurs que depuis 10 ans dans les IEG :**

- Les salaires à l'embauche sont plus réduits.
- Notre régime de retraite a été remis en cause.
- La politique salariale stagne et en 2013, les avancements au choix ont diminué de 30 %.

**Savent-ils en même temps que :**

- Le chiffre d'affaires des entreprises des IEG a explosé grâce aux efforts des salariés.
- Les dividendes, versés par les groupes EDF et GDF Suez, dont l'État a largement profité aux dépens des consommateurs ont considérablement augmenté.
- Le principal actionnaire privé de GDF Suez a touché à lui seul près de 400 millions d'euros.

**BIEN SÛR, TOUT CELA ILS LE SAVENT !**

**ET ILS OSENT DIRE QUE LES SALARIÉS DES IEG DEVRAIENT CONTRIBUER A L'EFFORT NATIONAL !**

**LE TARIF AGENT NOUS LE GARDERONS !**